

Projet de délibération

Adhésion à l'association la Trèflerie - Monnaie locale en Périgord

M. / Mme ..., rapporteur, expose :

Le Trèfle est une monnaie locale complémentaire et citoyenne (MLCC) lancée le x septembre 2016 dans le Périgord et fonctionnant conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire (art. 16). Elle est gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif la Trèflerie, enregistrée à la préfecture de Périgueux.

Une MLC est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. Le Trèfle était ainsi utilisé en décembre 2021 par plus de 40 professionnels et plus de 50 utilisateurs particuliers, qui peuvent, après avoir adhéré, changer des euros en Trèfles au taux de 1 euro = 1 Trèfle, pour les utiliser ensuite auprès des accepteurs agréés. L'association Trèflerie n'a pas décidé d'imprimer de billets. Le Trèfle circule sous forme de paiement par message SMS (Short Message Service) et messagerie instantanée XMPP (Extensible Messaging and Presence Protocol). Une identification par connaissance d'un mot de passe est prévu pour les personnes ne disposant pas d'un téléphone ou d'un numéro de téléphone personnel.

Les euros reçus par la Trèflerie contre les Trèfles sont dans leur intégralité placés dans un fonds de réserve, sur des comptes et livrets ouverts auprès de la Nef ou du Crédit coopératif.

Le Trèfle est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du Périgord, qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire. Il développe également la solidarité grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

C'est également un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire et un économie éco-responsable. Les professionnels rejoignant le réseau doivent s'engager à respecter une charte de valeurs sur quatre axes : les circuits-courts, la citoyenneté, la solidarité et l'eco-responsabilité.

La Commune de a la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative sur son territoire. Pour cela il est proposé au Conseil

municipal d'adhérer à l'association la Trèflerie - Monnaie locale en Périgord à compter du, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de cette adhésion est de par année civile.

Cette adhésion s'accompagne d'une proposition de convention, que le Conseil municipal autorise M./Mme le Maire à signer, et qui lui permettra notamment de participer à la diffusion de l'information sur le Trèfle, afin d'en favoriser la circulation sur son territoire au bénéfice de ses habitants, de ses entreprises et de ses associations.

Afin de participer au développement du projet en participant à la mise en circulation du Trèfle sur le territoire, la Commune pourra également proposer à l'ensemble de ses créanciers de recevoir non pas en euros mais en Trèfles tout ou partie d'une créance, à condition qu'ils soient adhérents à la Trèflerie, et sur la base du libre consentement. Sont potentiellement concernés les indemnités des élus, les subventions aux associations, les factures liées aux marchés publics, etc.

La Commune pourra enfin accepter la monnaie locale complémentaire citoyenne le Trèfle comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes, si elle en a. Les Trèfles reçus seront reconvertis en euros avant d'être déposés au Trésor, étant entendu qu'il ne sera pas perçu de commission de reconversion par la Trèflerie - Monnaie locale en Périgord pour les premiers Trèfles reconvertis à hauteur de l'équivalent de dix fois le montant de l'adhésion.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition de convention.

Cette question a été présentée au Bureau municipal du

Le Conseil municipal,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

À la majorité de ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

Décide d'adhérer à l'association la Trèflerie - Monnaie locale en Périgord,

Propose que soit rédigée une convention précisant :

- les actions de la Trèflerie à destination des habitants et acteurs socio-économiques de la commune
- les actions de soutien de la Commune au développement du Trèfle
- les modalités d'acceptation du Trèfle comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes
- les modalités de participation la Commune à la mise en circulation des Trèfles

Autorise M./Mme le Maire à la signer,

Précise que les crédits seront inscrits au budget communal 2021.